



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 14 janvier 2021

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 janvier 2021**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt janvier, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : M. BROQUÈRES (a procuration pour M. DARRIBEYROS), Mme COUDROY (a procuration pour Mme LAPORTE), M. LAFOURCADE, Mmes REBECHÉ (a procuration pour Mme GARBAY), COURROS, M. GOSSELIN, Mme THIEBLIN, M. DAUBA, Mme ZELLER, MM. DELAS, MAULNY, Mme CHAPUIS, MM. BRUEY, FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, Mme DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : Mmes LAPORTE (a donné procuration à Mme COUDROY), GARBAY (a donné procuration à Mme REBECHÉ), M. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. BROQUÈRES).

Un scrutin a eu lieu, M. DELAS a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance A
Délibération n° 1**

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Vote du nombre des Adjoints au Maire suite à la démission du 4^{ème} adjoint

M. le Maire présente le projet.

Considérant la demande de démission de M. DUCASSE Vincent, 4^{ème} adjoint au Maire, acceptée par Mme la Préfète en date du 7 janvier 2021,

Le Maire, Jean-François BROQUERES, en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, fait procéder au vote du nombre des adjoints (au minimum un adjoint, au maximum 30% de l'effectif du conseil soit 6 adjoints).

Le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 6 adjoints.

Le Maire estime qu'avec 5 adjoints la commune peut fonctionner et une quatrième conseillère municipale déléguée sera désignée.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.

A la majorité avec 4 abstentions (Mmes DEGOS, GARRIDO, MM. LAMOTHE, DUBOS).

DONNE un avis favorable pour que le nombre d'adjoints soit porté à 5.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean François BROQUÈRES